

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Nouvelles-dispositions-en-cas-d-echec-au-CAP-au-bac-et-au-BTS>



école & société

Nouvelles dispositions en cas d'échec au CAP, au bac et au BTS

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 4 novembre 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La parution trop tardive d'un décret permettant la conservation des notes du bac en cas de redoublement compromet une mise en oeuvre sereine.

Les futurs candidats aux bacs, CAP ou BTS pourront de droit, en cas d'échec, demander à redoubler dans leur établissement d'origine dès la rentrée 2016. Ce qui devrait mettre fin au casse-tête de la réinscription dans certaines académies, à condition évidemment que les capacités d'accueil le prévoient.

Par ailleurs, les « recalés » peuvent conserver, s'ils le veulent, **dès la session 2016, les notes supérieures à 10 obtenues en 2015**. Le décret qui modifie le code de l'Éducation est paru au BO du 29 octobre 2015.

Ces deux mesures étant susceptibles de limiter le décrochage fort en cas d'échec, le SE-Unsa les a approuvées lors du CSE du 2 juillet. Le texte a d'ailleurs été largement soutenu: 36 pour dont Unsa, 21 contre et 5 abstentions. Jusque là, tout va bien...

Mais, de manière incompréhensible, le texte voté début juillet a été publié très tardivement. Ce **délai de trois mois** a pour résultat que les élèves et leurs familles découvrent qu'ils pourront conserver des notes obtenues à la session 2015 pour la session 2016, alors même qu'ils sont en train de s'inscrire à ces examens.

Pour cette année, on peut donc prévoir que le nombre d'élèves qui profiteront de cette facilité sera très faible. Par ailleurs, les enseignants (professeurs principaux par exemple) seront fort démunis pour les conseiller dans le choix des notes à conserver...

Quant aux possibilités d'individualisation des parcours qu'il faudrait mettre en place pour les élèves décidés à conserver quelques notes, elles ne pourront pas se mettre correctement en place cette année. Encore une occasion manquée de faire progresser le système dans la sérénité.